



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 65302

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'importance d'une politique de prévention des accidents domestiques dans notre pays. Chaque année, 15 % des enfants de moins de seize ans sont victimes de ce type d'accidents, cinq cents en décéderont, d'autres garderont de graves séquelles à vie. Face à ce constat préoccupant, les pouvoirs publics se doivent de renforcer leurs actions. Dans les écoles, les hôpitaux, les crèches, il conviendrait d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation des familles afin de définir avec elles les risques domestiques potentiels et surtout les aider à trouver les moyens les plus efficaces pour les prévenir. Il souhaite connaître les initiatives que pense prendre le Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, des actions de communication et de prévention des accidents de la vie courante ont été engagées, notamment pour réduire la mortalité des jeunes de moins de quinze ans due à ces accidents. L'Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (INPES) produit chaque année des documents et organise des campagnes de communication sur la prévention des accidents de la vie courante. Ces messages sont essentiellement relayés par les professionnels de santé (médecins, puéricultrices, PMI...) et, dès la maternelle, par les enseignants et les éducateurs. Des progrès incontestables ont été accomplis depuis les années 1980, mais le nombre d'accidents reste très préoccupant. Le rapport annexé à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 a fixé comme objectif la réduction de 50 % de la mortalité par accidents de la vie courante des jeunes de moins de quinze ans d'ici à 2008. L'atteinte de cet objectif passe par une amélioration des connaissances, mais aussi par une meilleure surveillance et la mise en place d'un dispositif d'alerte. À cette fin, un laboratoire des accidents de la vie courante a été créé en mai 2005 et placé auprès de l'Institut de veille sanitaire (IVS). Il vise à mieux identifier les causes des accidents et les facteurs comportementaux en vue de mieux cibler les actions de communication et développer les modes de prévention les plus adaptés. L'objectif contenu dans la loi de santé publique sera repris au niveau interministériel dans le plan national de prévention des accidents de la vie courante, en cours d'élaboration. Le ministère chargé de la santé est associé à la préparation de ce plan, conduite par le ministère chargé de la consommation. Ce plan permettra de renforcer la collaboration entre les services dans un souci de lutter plus efficacement contre les accidents de la vie courante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65302

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4967

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9280